

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**Département
d'Eure-et-Loir**

MAIRIE DE SAINT - GEORGES - SUR - EURE

ARRETE N°229/2022
DELEGATION DE SIGNATURE
AGENTS DU SERVICE URBANISME REGLEMENTAIRE DE CHARTRES
METROPOLE

LE MAIRE DE SAINT GEORGES SUR EURE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses article L 5211-4-1 III ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 423-1 et R. 490-2 ;

Vu la convention de mise à disposition du service instruction des autorisations du droit des sols de la communauté d'agglomération de Chartres signée le 11 octobre 2021 notamment son article 8 ;

Considérant la nécessité de prévoir des délégations de signature afin de faciliter l'instruction des dossiers d'urbanisme ;

Sur proposition de Monsieur le Président de Chartres métropole ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme visés à l'article 2 de la convention susvisée, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à :

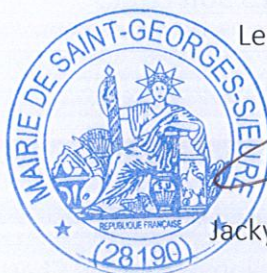
- Mr Sébastien GUILLEMET
- Mme Manon HAYE
- Frédérique WAEGEMAN
- Mme Delphine BIGOT
- Mme Julie VITARD
- Mme Sylvie DOMARADZKI
- Mr Christophe CEDILE
- Mme Lucile JORY
- Mme Aurélie GUYOT-LEMOINE
- Mme Pauline LUROIS
- Mme Virginia LABOURET
- Mme Patricia COREN
- M. Sylvain MARCUZZI, Directeur de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Mme Corinne DESCHAMPS, Chef du Service Urbanisme Réglementaire et Salubrité

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés et notification en sera faite aux intéressés et ampliation sera adressée au Préfet d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R. 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie et tous agents de la Force Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure, le 6 octobre 2022



Le Maire

Jacky GAULLIER